

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4985**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Santé spécialité Cadres fonctionnels des établissements sociaux et médico-sociaux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université du Littoral Côte d'Opale Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université du Littoral, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel assure le suivi et la mise en œuvre de la réglementation au regard de la nature de l'établissement ou du réseau dans lequel il exerce son activité. Il a un rôle de veille juridique et sociale et d'expertise sociale et juridique.

Il assure l'assistance juridique à la gestion des ressources humaines.

Il sensibilise le personnel sur la responsabilité civile et pénale, sur le statut juridique des personnes, sur le droit patrimonial et extrapatrimonial de la famille.

Il participe aux instances de concertation et de décision concernant les problématiques rencontrées par la population accueillie.

Il rédige des rapports d'activité et il participe à l'analyse de besoins.

Il applique la réglementation relative aux établissements sociaux et médico-sociaux, au droit des sociétés et des associations, au droit des contrats, au droit du travail et au droit fiscal.

Il maîtrise le droit de la responsabilité civile professionnelle, le droit de la responsabilité pénale, le droit des personnes et de la famille, le droit des régimes matrimoniaux et des successions.

Il maîtrise les méthodes et techniques de management des établissements sociaux et socio-médicaux, de la méthodologie de projet, de la démarche qualité.

Il maîtrise les outils de communication modernes.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel est un cadre intermédiaire dans les établissements sociaux et médico-sociaux des secteurs public et privé, y compris les réseaux type Aide à Domicile en Milieu Rural ou Aide aux Services de Soutien à Domicile.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE 1 : Droit public et réglementation applicable aux activités et aux établissements sociaux et médico-sociaux, droit des sociétés et des associations, droit des contrats, droit du travail, droit fiscal

UE 2 : Management des établissements sociaux et socio-médicaux,
Gestion de projet, démarche qualité

UE 3 : Prise en charge de la personne dépendante et de son environnement familial (connaissance des différents handicaps, sociologie du handicap et du vieillissement, sociologie des organisations)

UE 4 : Responsabilité civile professionnelle, assurances, responsabilité pénale, droit des personnes et de la famille, droit des successions

UE 5 : Communication et travail en équipe, langues, informatique

UE 6 : Projet tutoré

UE 7 : Stage

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/99 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24/11/99

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16/11/06

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/02 publié au JO n° 98 du 26/04/02

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-littoral.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :